



SOUTENIR ET PROMOUVOIR L'INITIATIVE CARBONE 2020 DU CAPITAL INVESTISSEMENT FRANÇAIS

L'engagement des acteurs français du Capital Investissement pour la mesure, la gestion et la réduction des émissions de gaz à effet de serre des sociétés de leur portefeuille.

LES ACTEURS DE LA CROISSANCE DES PME ET ETI FRANÇAISES S'ENGAGENT DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La prise en compte du développement durable s'est imposée, depuis plusieurs années, comme une composante incontournable des politiques d'investissement des acteurs du Capital Investissement français. Les démarches ESG (Environnement-Social-Gouvernance) mises en oeuvre, de façon concrète, dans l'exercice de leur métier d'actionnaire sont aujourd'hui largement répandues.

La signature d'engagements volontaires en France, comme la charte d'engagements des investisseurs pour la croissance, ou sur le plan international celle des PRI (Principes de l'Investissement Responsable), réunit chaque année un nombre croissant de sociétés de gestion (plus de 80 à date en France). La publication en 2015 du second rapport annuel ESG de l'AFIC démontre la volonté de ces acteurs de rendre compte publiquement de leurs engagements.

Soucieux d'aller plus loin sur un des enjeux majeurs du développement durable, cinq sociétés de Capital Investissement, membres de l'AFIC (Apax Partners, Ardian, Eurazeo, LBO France, et PAI Partners) ont décidé de fonder, avec le support méthodologique de PwC, l'**iC20** - « **Initiative Carbone 2020** ».

Conscients de leur responsabilité d'actionnaire, les signataires de l'**iC20** ont décidé de se mobiliser sur ces questions afin de contribuer, à leur niveau, à l'objectif de la COP21 de limiter le réchauffement climatique à deux degrés.

Ils reconnaissent ainsi que le changement climatique aura des effets significatifs sur l'économie mondiale, les sociétés humaines et les écosystèmes. Ils considèrent que ces conséquences généreront des risques et des opportunités pour les entreprises dans lesquelles ils investissent.

Les signataires de l'**iC20** lancent ainsi une démarche de long terme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises de leurs portefeuilles et assurer la durabilité de leur performance.

DES ENGAGEMENTS PUBLICS, CONCRETS ET MESURABLES

Les cinq premiers signataires de l' « **Initiative Carbone 2020** » ont décidé :

- ◆ De mesurer l'empreinte carbone directe et indirecte (scopes 1, 2 et 3), d'un échantillon de 30 participations de leurs portefeuilles grâce à une méthodologie d'estimation accessible et performante.
- ◆ À compter de 2016, de prendre en compte l'enjeu climatique dans leur process d'investissement dans le but d'étendre progressivement la démarche à l'ensemble des sociétés dont ils détiennent le contrôle.
- ◆ À compter de 2020, de publier l'empreinte carbone de ces mêmes investissements.

Plus précisément, la démarche méthodologique de l' « **Initiative Carbone 2020** » s'articulera en 3 temps :

- ◆ En phase d'investissement : évaluation de l'enjeu carbone dans le développement futur de l'entreprise.
- ◆ Pendant la phase de détention :
 - ▶ Sensibilisation des équipes de management aux enjeux climatiques.
 - ▶ Analyse de la matérialité des impacts carbone de l'entreprise.
 - ▶ En fonction des enjeux, calcul approfondi et définition d'un plan d'action de réduction des émissions et d'adaptation au changement climatique.
- ◆ Lors de la cession : valorisation des progrès significatifs réalisés.

Les signataires souhaitent partager cette méthodologie et ces engagements avec tous les acteurs de leur secteur désirant s'impliquer dans la lutte contre le changement climatique.

L'**iC20** - « Initiative Carbone 2020 » s'inscrit pleinement dans les engagements pris par la place financière de Paris, co-signés par l'AFIC. Les signataires souhaitent y apporter cette contribution pragmatique et opérationnelle, afin de permettre à la classe d'actif du Capital Investissement, acteur majeur de la croissance en France, d'être moteur dans la construction d'un monde respectueux des enjeux climatiques.

SWEN Capital Partners, acteur pionnier de l'investissement responsable en Capital Investissement et en Infrastructure, et investisseur à la fois dans des fonds ainsi qu'en direct via des opérations de co-investissements, a décidé de soutenir et promouvoir l'Initiative Carbone 2020. Notamment, SWEN Capital Partners s'engage à :

- Mesurer l'empreinte carbone de ses co-investissements dès 2016 et étendre progressivement d'ici 2020 cette évaluation à l'ensemble de ses fonds institutionnels gérés.
- Promouvoir l'**iC20** et inciter les sociétés du Capital Investissement avec lesquelles SWEN Capital Partners collabore, à y adhérer et ainsi prendre en compte les enjeux climatiques dans leur process d'investissement.
- A compter de 2020, à publier l'empreinte carbone de ses fonds institutionnels sous gestion.